

RAPPORT D'ACTIVITES 2009-2010 DU CASNAV

Sommaire

Introduction	p. 3
L'équipe	p. 6
1. Le CASNAV	p. 6
2. Les coordonnateurs départementaux	p. 6
Les élèves nouvellement arrivés en France (ENAF)	p. 8
1. La procédure d'accueil et d'évaluation	p. 8
2. Les dispositifs d'accueil	p. 9
3. À l'issue des dispositifs d'accueil	p. 10
4. Les effectifs 2009-2010	p. 11
5. Le DELF scolaire	p. 13
6. La certification complémentaire en FLS	p. 14
7. La préparation du PRIPI	p. 15
8. L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »	p. 18
Les enfants du voyage	p. 19
1. Les formations	p. 20
2. Le suivi d'établissement et de dispositifs locaux	p. 20
3. La mise en place d'un groupe de travail académique	p. 21
Les missions de formation	p. 22
1. La formation initiale	
2. Les plans départementaux de formation - 1 ^{er} degré	
3. Le plan académique de formation	
Les missions d'accompagnement	p. 23
1. Auprès des enseignants en classes « ordinaires »	
2. Auprès des enseignants en classes d'initiation et en classes d'accueil	

La mission de mise en réseau et de mutualisation	p. 25
1. Ville École Intégration	
2. Les échanges de pratiques et d'outils	
La formation de formateurs	p. 25
Les projets spécifiques de l'année 2009-201	p. 26
1. Dispositif d'accompagnement en lycée	
2. Projet d'ouverture d'une CLA au collège A. France à Châteaudun	
3. Projet de tournage d'un documentaire en classe d'accueil	
4. Collège André Malraux à Amboise	
Les partenariats	p. 27
1. L'AFEV (Association Fondation Etudiante pour la Ville)	
2. La ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle	
3. L'université d'Orléans	
4. L'université de Tours	
5. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme	
Les projets 2010-2011	p. 29
Annexes	p. 30
1. Plaquette de présentation du CASNAV	
2. Programme du PAF 2010-2011	
3. Les procédures d'accueil des nouveaux arrivants dans l'académie.	

INTRODUCTION

Tout au long de l'année scolaire 2009-2010, les membres du CASNAV se sont efforcés de répondre aux attentes et aux besoins de ses usagers, notamment des professeurs en charge des classes accueillant des enfants nouvellement arrivés en France et des enfants du voyage, dans le cadre des objectifs précisés par le plan académique.

PROPOSER DES RÉPONSES PÉDAGOGIQUES ADAPTÉES :

C'est l'essence de notre mission qui exige un contact étroit avec les équipes de terrain et de multiples interventions.

Les actions de formation :

Elles répondent à trois objectifs prioritaires :

- développer le travail en équipe dans les établissements pour intégrer au mieux les nouveaux arrivants et les voyageurs ;
- proposer des compléments de formation afin d'optimiser l'efficacité des enseignants pour une meilleure maîtrise de la langue française et des apprentissages y afférentes ; vulgariser et étendre les pratiques d'évaluation qui favorisent leur suivi ;
- faire prendre conscience aux enseignants en formation initiale de l'immense intérêt qu'il est nécessaire de porter à l'accueil puis à l'intégration de ces publics.

Les actions de formation sont développées dans le cadre du plan académique et des plans départementaux de formation. Elles peuvent prendre plusieurs formes : stages à candidature individuelle, formations à public désigné, stages d'établissement, actions dirigées vers des disciplines (le français notamment) ou des missions particulières (COP), formations de personnes relais chargé d'encadrer des formations ou un suivi sur le plan local ou formation de cadres (chefs d'établissement ou inspecteurs). Des interventions du CASNAV sont organisées dans le cadre de la formation initiale et continue en direction de tous les acteurs du système éducatif. Les propositions de formation proposées sur le plan national sont offertes aux formateurs du CASNAV et aux professeurs qui interviennent auprès des publics qui font notre spécificité.

Le CASNAV met donc à disposition :

- des documents pédagogiques facilitant l'accueil et la prise en charge des nouveaux arrivants et des enfants du voyage par le truchement du CRDP et des CDDP.
- son site WEB où les usagers pourront trouver les informations et les méthodes de travail nécessaires à une meilleure connaissance et une meilleure gestion des élèves nouvellement arrivés ou voyageurs.

Le conseil aux enseignants :

Si l'information et la formation s'adressent à des publics collectifs, il va de soi que des conseils individuels sont parfois nécessaires. Le CASNAV est donc en mesure

d'accueillir les enseignants dans ses locaux mais aussi de se rendre dans les établissements afin d'apporter des conseils particuliers. Chaque département dispose donc d'un référent CASNAV susceptible d'apporter des réponses locales et individuelles.

PROPOSER UNE EXPERTISE PÉDAGOGIQUE POUR UN MEILLEUR PILOTAGE DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL :

L'accueil est l'intégration réussie des enfants nouvellement arrivés en France et des enfants du voyage implique une collecte et surtout un échange des informations et des pratiques émanant d'horizons divers.

Quatre domaines doivent faire l'objet d'une attention particulière :

- l'évolution des effectifs et les besoins qui en découlent pour organiser un dispositif efficient ;
- les besoins en formation des équipes éducatives ;
- les parcours scolaires des jeunes gens ayant bénéficié des dispositifs d'accueil et d'intégration ;
- l'évaluation de ces dispositifs.

Le CASNAV doit apporter sa pierre à la construction de la politique académique et de son pilotage en favorisant leur déclinaison dans chacun des départements par une analyse fine des besoins sur un plan aussi bien qualitatif que quantitatif. Le CASNAV doit donc assurer une collaboration étroite avec les chefs d'établissement, les IEN du 1^{er} degré, les CIO, les services des inspections académiques et du rectorat ainsi que la Mission générale d'insertion.

PROPOSER DES INTERFACES ENTRE L'ÉDUCATION NATIONALE ET D'AUTRES SERVICES OU RÉSEAUX DE RESSOURCES LOCALES

La participation au pilotage des divers dispositifs entraînera la participation des membres du CASNAV à des instances partenariales (PRIPI, GIP alfa-Centre...) dans lesquelles ils représenteront le recteur ou les inspecteurs d'académie, à leur demande.

Le CASNAV apporte également une information aux familles sur les modalités d'accueil et de scolarisation des enfants, particulièrement par des contacts suivis avec les associations qui interviennent auprès d'eux. Des rencontres régulières permettent de trouver des réponses collectives à des problèmes très souvent complexes mais aussi de préparer et d'animer dans un partenariat fécond des formations en direction d'acteurs œuvrant dans le même domaine ou de mutualiser une réflexion sur des thèmes communs (élaboration d'outils pédagogiques, liaison enseignants/accompagnateurs, etc.). Lorsque la nécessité apparaît, les membres du CASNAV font appel aux enseignants de langue et culture d'origine.

L'objectif fondamental reste la réussite du projet scolaire de tous les élèves accueillis par les dispositifs d'accueil et d'intégration en favorisant une coopération suivie avec tous les partenaires institutionnels et associatifs.

Le rapport d'activités 2009-2010 du CASNAV s'inscrit dans le projet académique 2007-2011. Son expertise dans le domaine de l'intégration sociale, qui est l'une des missions essentielles du système éducatif, peut permettre à tous ses acteurs (chefs d'établissement, directeurs d'école, corps d'inspection, etc.) d'optimiser les dispositifs mis en place dans l'académie.

Patrick TRAVERS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick Travers', with a stylized flourish at the end.

**Chargé de mission académique
auprès du CASNAV**

L'ÉQUIPE

1. Le CASNAV (voir plaquette en annexe)

Le CASNAV est constitué de 3 postes :

- 2 postes 1^{er} degré à plein temps,
- 1 poste 2nd degré actuellement réparti sur 2 enseignants.

Chaque formateur a actuellement un ou deux départements à sa charge selon qu'il travaille à temps plein ou temps partiel.

Il prend en charge dans son/ses départements :

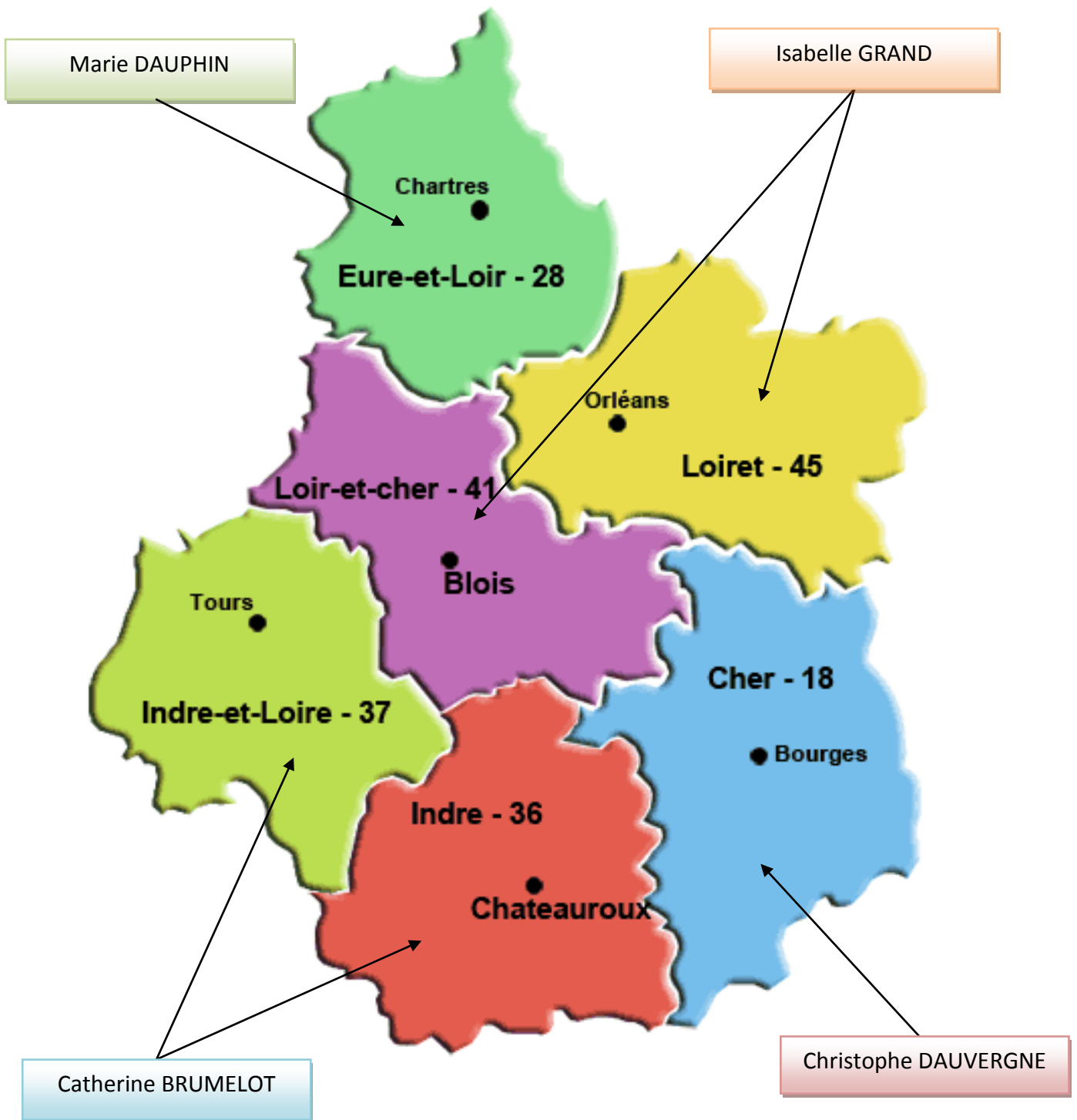
- La formation initiale (PE2)
- la formation continue (PDF)
- les réunions institutionnelles / réunions entre partenaires
- le conseil et l'aide aux écoles et aux établissements.
- les stages d'établissement.

En revanche, la formation continue inscrite au PAF est prise en charge par tous les formateurs (1^{er} et 2nd degrés).

Les autres « dossiers » sont répartis entre les formateurs.

2. Les coordonnateurs départementaux

Dans les départements de l'Indre et Loire et du Loiret, des personnels associés assurent une mission de coordination des différents dispositifs, en lien avec le CASNAV.



LES ÉLÈVES NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN FRANCE

1. La procédure d'accueil et d'évaluation¹

Accueil

Un courrier de rappel de Monsieur le Recteur sur la procédure d'accueil et de scolarisation, en appui sur la circulaire du 25 avril 2002, a été transmis au cours du 1^{er} trimestre dans les 6 départements de l'académie (voir annexes).

Evaluation

Dans les départements où le nombre d'arrivées pendant l'été est important, le CASNAV a mis en place des plate-formes d'évaluation communes pour les plus et moins de 16 ans afin d'accélérer la scolarisation des ENA en début d'année. (courriers de mise en place en annexes)

Elèves concernés par ces plate-formes :

	Effectif - 16 ans	Orientations	Effectifs + 16 ans	Orientations
Loiret (08/09/09)	24	- 10 CLA - 3 CLA NSA - 10 cl. Ordinaire - 1 LP	8	- 4 DINA - 2 LP - 1 CIPPA - 1 2 ^{nde} LGT
Indre et Loire	26	- 14 CLA - 3 CLA NSA - 5 classe ordinaire - 4 école primaire	8	- 1 CIPPA - 2 3 ^{ème} - 3 3 ^{ème} FLE - 1 4 ^{ème} FLE - 1 3 ^{ème} (NSA)

Les élèves qui arrivent en cours d'année sont évalués par des enseignants formés par le CASNAV.

PERSPECTIVES

- Il est important de s'assurer de la mise en œuvre effective des préconisations de la circulaire académique concernant l'organisation de l'évaluation des nouveau-arrivants.
- Il faudra généraliser la formation des enseignants à la passation des évaluations initiales.

¹ Tous les chiffres concernant les effectifs proviennent des données transmises par les inspections académiques.
Rapport d'activités du CASNAV 2009/2010

2. Les dispositifs d'accueil (octobre 2009)

DPT	VILLE	1 ^{er} degré	COLLÈGE	+ de 16 ans
Cher (18)	BOURGES	EE Marcel Plaisant (1 poste fixe + 1 itinérant)	Victor Hugo - CLA	J. Mermoz Ouverture fin octobre
	VIERZON	EE du Beffroi (1/2 poste accueillant tous les ENA des écoles de Vierzon (avec soutien PRE)	Édouard Vaillant - Module	
Eure et Loir (28)	DREUX	2 postes (CLIN) : EE Saint-Exupéry + EE Berthelot	Taugourdeau - CLA	
	MAINVILLIERS		Jean Macé - CLA	
	CHARTRES	1 poste itinérant (Pierres) + ½ poste (EE J. Macé – Lucé)		J. de Beauce
	CHATEAUDUN		Anatole France - Module	
	NOGENT-Le-ROTROU		Arsène Meunier - Module	
Indre (36)	2 postes 1 ^{er} degré itinérants			LP des Charmilles
Indre et Loire (37)	JOUÉ LES TOURS	5,5 postes Itinérants sur le département (4,5 sur Tours et son agglomération, 1 Hors Agglomération)	La Rabière – CLA NSA	Une nouvelle plate-forme d'accueil pour les ENA niveau lycée a été mise en place à cette rentrée 2009, sur le site de Grammont. 3H/semaine, le mercredi.
	TOURS		Jules Ferry – CLA + CLA NSA	
	SAINTE PIERRE DES CORPS		Jacques Decour - CLA	
	JOUÉ LES TOURS		Vallée Violette - Module	
	TOURS		Philippe de Commines - Module	FLE
	TOURS		Collège Louis Pasteur - Module	
	TOURS		Anatole France - Module	
	SAINTE CYR SUR LOIRE		Henri Bergson - Module	
Loir et Cher (41)	BLOIS	Poste itinérant (EE Marcel Buhler) CLIN (EE Hautes Saules)	Bégon - CLA	FLE
	ROMORANTIN	Poste itinérant (IEN Romorantin : Romorantin, Salbris)	Léonard de Vinci - Module	
	VENDÔME		Jean Edmond - Module	
Loiret (45)	FLEURY LES AUBRAIS	EE P. et M. Curie (CLIN)	André Chêne - CLA	
	ORLÉANS	EE J. Zay (CLIN)	Jeanne d'Arc – CLA NSA	LP Gauguin (DINA)
	ORLÉANS La Source	EE R. Roland (CLIN)		
	ORLÉANS	EE Gutenberg (CLIN)	Jean Rostand - CLA	
	SAINTE JEAN DE LA RUE	1 poste Itinérant	Max Jacob - CLA	
	CHALETTE SUR LOING	1 poste Itinérant	Paul Éluard - CLA	
	GIEN	1 poste sur 2 écoles (EE Cuiry + EE de la Gare)	Jean Mermoz - CLA	

3. À l'issue des dispositifs d'accueil

À l'issue de l'année où ils ont bénéficié d'un dispositif d'accueil, lorsque les élèves sont complètement intégrés en classe ordinaire, leur maîtrise de la langue est encore insuffisante. Pour la plupart, le niveau de langue atteint en français correspond au niveau A2 du CECR, ce qui est validé par l'obtention du DELF scolaire (Voir Delf).

Ils ont donc besoin d'un **soutien linguistique spécifique**.

Il est donc nécessaire de pouvoir identifier ces élèves comme étant des « élèves sans maîtrise suffisante de la langue française », surtout lorsqu'il y a changement d'établissement.

Pour le second degré, au terme de l'année scolaire en CLA, les élèves réintègrent leur collège de secteur (en conformité avec la circulaire de 2002).

Il est par conséquent essentiel qu'un suivi personnalisé existe entre l'enseignant de la CLA et les enseignants du collège de rattachement afin que ce soutien puisse se mettre en place immédiatement.

Extrait de la circulaire d'avril 2002 :

<http://www.education.gouv.fr/botexte/sp10020425/MENE0201119C.htm>

2.3 Suivi des élèves nouvellement arrivés après leur passage en CLIN ou CLA

*Un élève accueilli dans une classe d'initiation ou une classe d'accueil peut intégrer une classe du cursus ordinaire quand il a acquis une maîtrise suffisante du français, à l'oral et à l'écrit, qu'il a été suffisamment familiarisé avec les conditions de fonctionnement et les règles de vie de l'école ou de l'établissement. **On veillera cependant à ce qu'un soutien puisse continuer à lui être dispensé, pour compléter sa formation en français et pour procéder ponctuellement à d'éventuelles autres remédiations.***

Pour assurer un suivi personnalisé de ces élèves, des contacts réguliers doivent être établis entre l'enseignant de la classe d'accueil et les enseignants des classes ordinaires de l'établissement de rattachement, quand celui-ci est différent de l'établissement où se trouve la classe d'accueil.

Un livret scolaire précisément renseigné, qui présente par exemple la validation des compétences acquises en français en s'appuyant sur le portfolio des langues réalisé par le conseil de l'Europe, peut constituer un bon support pour la communication entre enseignants afin qu'ils assurent la continuité des apprentissages en prenant en compte les difficultés liées à la langue qui peuvent subsister.

Dans le second degré, les chefs d'établissements, les professeurs principaux et les conseillers d'orientation psychologues seront particulièrement attentifs aux situations de ces jeunes au regard des procédures habituelles d'orientation. Ils veilleront en particulier à ce qu'aucune voie ne leur soit fermée sur le seul argument de la maîtrise de la langue française et à ce que les structures spécialisées ne leur soient pas proposées du seul fait de leur passé ou de leur niveau scolaires. Ils aideront en particulier les plus âgés et les moins bien scolarisés antérieurement à définir un projet de formation adapté.

Toutes les disciplines sont concernées par ce soutien spécifique relatif à la maîtrise de la langue, en appui sur le socle commun de connaissances et de compétences.

PERSPECTIVES

Les stages mis en place par le CASNAV sont destinés à la formation des enseignants susceptibles de prendre en charge ce soutien, quelle que soit leur discipline.

Le CASNAV et les formateurs associés ont donc une mission d'information et de conseil auprès des chefs d'établissement et de leurs équipes.

4. Les effectifs 2009 – 2010²

18 – CHER

	Total présents Mai 2010	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
- 12 ans	53	14	17	22
- 16 ans	51	14	22	15
+ 16 ans	16	8	6	2
Total	120	36	45	39

28 - EURE ET LOIR

	Total présents Mai 2010	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
- 12 ans	64	17	14	33
- 16 ans	52	31	7	14
+ 16 ans	20	16	2	2
Total	136	64	23	49

36 – INDRE

	Total présents Mai 2010	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
- 12 ans	28	0	12	16
- 16 ans	24	0	21	3
+ 16 ans	33	16	17	0
Total	85	16	50	19

37 - INDRE ET LOIRE

	Total présents Mai 2010	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
- 12 ans	112	0	99	13
- 16 ans	93	14 (NSA)	65	14
+ 16 ans	58	21	33	4
Total	263	35	197	31

² Source : Enquête sur les élèves non-francophones nouvellement arrivés en France : Ministère de l'Éducation nationale – DEPP-B1.

41 - LOIR ET CHER

	Total présents Mai 2010	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
- 12 ans	65	15	0	50
- 16 ans	48	14	33	1
+ 16 ans	22	13	9	0
Total	135	52	42	51

45 – LOIRET

	Total présents Mai 2010	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
- 12 ans	155	110	0	45
- 16 ans	159	80 (CLA) + 17 (NSA)	56	6
+ 16 ans	90	19	71	0
Total	404	226	127	51

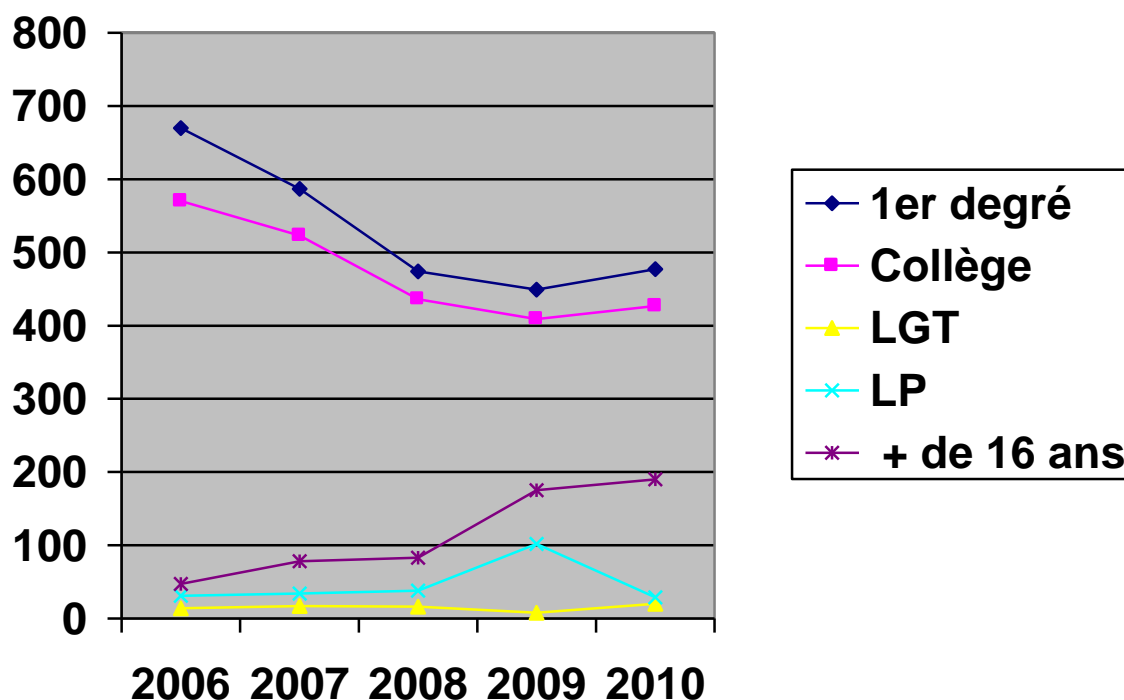
ACADÉMIE

	Mai 2006	Mai 2007	Mai 2008	Mai 2009	Mai 2010
1^{er} degré	670	587	474	449	477
Collège	570	523	436	409	427
LGT	14	17	16	8	20
LP	31	34	38	102	29
+ de 16 ans	47	78	83	175	190
TOTAL	1332	1239	1047	1143	1143

Le nombre de nouveaux arrivants est demeuré stable, en 2009-2010 par rapport à 2008-2009, dans l'académie d'Orléans-Tours. Celle-ci enregistre, sur le long terme,

une diminution des effectifs d'ENA dans les écoles élémentaires et les collèges, et une hausse significative des ENA de plus de 16 ans.

Nombre d'élèves nouvellement arrivés scolarisés dans l'académie depuis 2006



5. Le DELF scolaire

La date retenue pour la passation du niveau A2 a été celle du 3 juin 2010. Un travail en amont et sur toute l'année a été nécessaire pour organiser au mieux cette session.

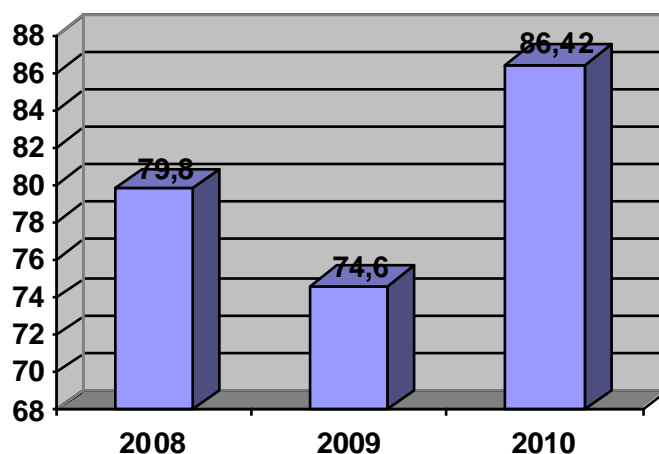
Nous pouvons regretter l'annulation de la formation prévue au Plan académique de formation (PAF) pour habilitier les enseignants évaluateurs, faute de participants (la formation a été inscrite au PAF 2010-2011 en public désigné).

Une réunion de préparation et d'information ainsi qu'une collaboration étroite entre les services départementaux et le CASNAV ont permis d'améliorer l'organisation administrative de la session 2010.

La date choisie a permis d'éviter le problème de double-convocation rencontré à la session du 12 mai 2009.

Comparatif des sessions 2008, 2009 et 2010 du Delf scolaire (niveau A2) dans l'académie

	2008			2009			2010		
	Présents	Reçus	% reçus / présents	Présents	Reçus	% reçus / présents	Présents	Reçus	% reçus / présents
Cher	25	22	88	12	9	75	11	10	90,9
Eure et Loir	27	23	85,2	28	25	89,2	26	24	92,3
Indre	24	22	91,6	25	23	92	24	20	88,33
Indre et Loire	55	42	76,4	50	34	68	56	46	82,14
Loir et Cher	33	23	69,7	28	11	39,2	23	19	82,60
Loiret	79	62	78,5	86	69	80,2	81	72	88,88
TOTAL	243	194	79,8	229	171	74,6	221	191	86,42



6. La certification complémentaire en FLS

Nous avons noté cette année encore une grande hétérogénéité des candidats. Certains ne font pas encore la différence entre l'enseignement du français en tant que langue étrangère et celui du français langue seconde et de scolarisation (connaissance théorique relativement superficielle et manque).

Les candidatures à la certification complémentaire FLS en 2009-2010

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats reçus
1 ^{er} degré	7	6	3
2 nd degré	19	16	11

PERSPECTIVES

Le stage prévu pour l'an prochain est a priori déjà complet.

Lors de cette formation il faudra insister auprès des enseignants stagiaires pour qu'ils aillent observer les dispositifs existants.

Le CASNAV pourra les aider à se mettre en relation avec les établissements accueillant des élèves nouvellement arrivés en France.

7. La préparation du plan régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI)

Le CASNAV a été associé au printemps 2010 à la préparation du nouveau plan régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI). Celui-ci couvrira la période 2010-2012. Il entend à la fois effectuer une analyse et un bilan des actions menées en région Centre en faveur des populations immigrées au cours des dernières années et définir un programme d'actions pour améliorer leur intégration dans tous les domaines : accès aux droits, logement, santé, éducation, emploi, etc. Il concerne les personnes immigrées en situation régulière.

La préparation du PRIPI associe l'OFII, l'Office français de l'immigration et de l'intégration, l'opérateur de l'État dans ce domaine, tous les services de l'État concernés, dont l'Éducation nationale, et les collectivités locales. Les travaux sont conduits sous la houlette de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJCS), qui intègre, sur le terrain, une partie des compétences de l'ACSÉ, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Patrick Travers, chargé de mission académique auprès du CASNAV, est membre du comité de pilotage du PRIPI qui a été installé le 17 juin 2010. Celui-ci a dressé un certain nombre de constats :

- une coordination insuffisante entre les acteurs, notamment entre l'OFII, l'Éducation nationale et le CASNAV ;
- des maltraitances envers les femmes lors du premier mois d'accueil ;
- des difficultés au niveau des renouvellements des droits ;

- des freins à l'embauche des primo-arrivants en raison d'une incompréhension des titres de séjour de la part des employeurs ;
- une méconnaissance des conditions de vie des migrants vieillissant dans les foyers de travailleurs migrants ;
- un niveau préoccupant de diabète parmi les populations immigrées.

Le comité de pilotage a identifié quatre thématiques nécessitant un travail approfondi :

- l'accueil, le parcours d'intégration et l'accès aux droits ;
- l'emploi ;
- l'éducation, la parentalité, la citoyenneté et la culture ;
- la santé.

Le CASNAV a participé, le 29 juin 2010, à la première réunion du groupe de travail sur l'éducation, la parentalité, la citoyenneté et la culture. L'objectif de cette réunion était de recenser les dispositifs existants dans ces domaines en faveur des primo-arrivants et des populations immigrées, d'identifier l'évolution des besoins de la population, et d'établir un premier diagnostic des dispositifs existants en mentionnant leurs points forts et leurs points faibles.

Le CASNAV a précisé qu'il avait principalement une mission de conseil et de formation pédagogique des enseignants, et que la responsabilité de dégager des moyens spécifiques en faveur de la scolarisation nouveaux-arrivants incombait aux inspections académiques et au rectorat.

Le CASNAV a communiqué le nombre d'élèves nouvellement arrivés (ENA) recensés en mai 2010 en région Centre (1143 élèves), avec leur répartition par niveau scolaire et leur répartition géographique par département. Il a indiqué le nombre d'ENA scolarisés en milieu ordinaire sans soutien spécifique (240, soit 20,9 % des ENA) et a souligné l'augmentation depuis la rentrée 2009 du nombre d'ENA de plus de 16 ans (une partie importante d'entre eux sont des mineurs isolés).

Le CASNAV a fait valoir également qu'il existait de nombreux dispositifs d'aide en faveur des élèves en difficulté qui pouvaient, le cas échéant, bénéficier aux primo-arrivants et aux élèves d'origine immigrée, sans que ces dispositifs soient spécifiquement destinés à ce public : aide personnalisée dans le premier degré par exemple ; mise en place d'un accompagnement personnalisé en lycée à partir de la rentrée 2010, etc.

Un premier diagnostic de la prise en charge des nouveaux arrivants a été établi. Il est présenté dans le tableau page suivante.

		Points faibles	Points forts
Adéquation de l'offre aux besoins de la population	Répartition territoriale	- Difficulté de mise en œuvre des dispositifs en faveur des élèves nouvellement arrivés (ENAF) en milieu rural : classes d'initiation CLIN) en école élémentaire et classes d'accueil dans les collèges. - Difficultés d'accès aux dispositifs existants pour les élèves dispersés géographiquement	Prise en charge satisfaisante des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) en milieu urbain
	Qualité des prestations	Soutien des ENAF à renforcer dans la durée après leur prise en charge en CLIN et en CLA	- Dispositif modulable selon les besoins permettant une intégration parallèle des ENA en milieu scolaire ordinaire. - Hausse du taux de réussite des ENA au diplôme d'études en langue française (DELFP)
	Prise en compte des publics spécifiques	Absence de classe d'accueil pour les ENAF dans les lycées d'enseignement général et technologique	
	Suivi	Manque d'outil de suivi des ENAF et d'information sur leur parcours à long terme	
Globalité de la prise en charge			Succès du dispositif « ouvrir l'école aux parents » expérimenté depuis deux ans dans le Loiret
Coordination des acteurs		Coordination insuffisante des dispositifs de droit commun en faveur des élèves en difficulté et des parents et des dispositifs en faveur des nouveaux-arrivants : élèves et parents	
Professionalisation des acteurs		Diminution du nombre d'heures de formation des enseignants (et en particulier des enseignants travaillant en milieu scolaire ordinaire) sur la prise en charge des ENAF.	- Personnel des CLIN et des CLA investis dans leur mission - Progression du nombre d'enseignants obtenant une certification complémentaire en français langue seconde (pour enseigner en CLIN ou en CLA) - Accompagnement des professionnels dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances (partenariat ACSÉ, DAFPIC, MGI et ONISEP)

8. L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »

Le CASNAV constitue l'interface entre les personnels ayant des compétences en FLE (notamment des étudiants en deuxième année de Master de l'université) et les IEN chargés de la mise en œuvre de cette opération dans les écoles et les établissements du Loiret.

Une réunion d'information sur la didactique de français langue étrangère et seconde a été proposée et assurée afin de préciser la demande. Une bibliographie ciblée et des outils adaptés ont été présentés.

Cette opération, expérimentée pour la deuxième année dans le département du Loiret a concerné cette année encore trois circonscriptions : Orléans Nord-Ouest, Orléans Sud et Montargis Ouest.

Les cours ont été assurés par des personnels de l'Éducation Nationale (3 professeurs des écoles) ainsi que par des étudiantes en Master 2 Linguistique et Didactique à l'université d'Orléans).

Le taux de participation des parents est fortement lié à la mobilisation de l'équipe pédagogique de circonscription :

- communication à destination des parents portée par l'équipe,
- ponts établis entre enseignement/apprentissages de leur(s) enfant(s) et l'apprentissage du français.
-

Sont à noter : un fort pourcentage de la communauté turcophone ; un intérêt moins vif des parents pour les cours hors temps scolaire.

Nous pouvons regretter un démarrage tardif dans deux circonscriptions et par conséquent l'impossibilité de proposer aux inscrits la passation du DILF - Diplôme d'initiation à la langue française, en raison du nombre insuffisant d'heures suivies.

Concernant le travail en réseau, tous s'accordent sur le fait que des réunions de travail régulières et en partenariat avec les différents acteurs ont été bénéfiques et sont à renouveler.

	Montargis ouest	Orléans nord-ouest ³		Orléans sud
Nombre d'heures	72	Non-communicé		54
Dates	Février à juin 2010	Novembre 2009 – juin 2010		Février à juin 2010
Formateurs	1 professeur des écoles	2 étudiantes M2		2 professeurs des écoles
Nombre d'inscrits	15	14	8	7
Nombre de présents		14	8	7
Niveau Dilf en juin 2010	0	8		0

³ Constitution de deux groupes en fonction du niveau des apprenants
Rapport d'activités du CASNAV 2009/2010

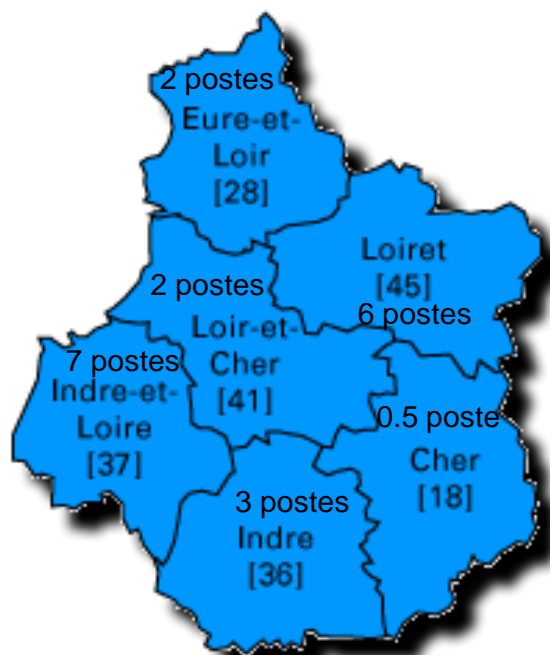
LES ENFANTS DU VOYAGE

La scolarisation des enfants du voyage (EV) est cadrée par la circulaire du 25 Avril 2002 et s'organise selon le droit commun de l'Éducation Nationale. Ils doivent bénéficier de tous les dispositifs ordinaires d'aide et de soutien.

Cependant, en fonction des besoins et des priorités éducatives de chaque inspection académique, des moyens spécifiques peuvent être attribués sous l'autorité d'un chargé de mission départemental désigné par chaque IADSEN :

- Cher : M. BUTEL (IEN circonscription Vierzon)
- Eure-et-Loir : Mme BARDOU (principale-adjointe)
- Indre : M. LEVEQUE (IEN Le Blanc)
- Indre-et-Loire : Mme DUDE (IEN adjointe)
- Loir-et-Cher : Mme VERDENNE (IEN circonscription de Romorantin)
- Loiret : Mme TOUPE (IEN circonscription Orléans Sud)

Les enseignants EV 1^{er} degré



11

Outre ces moyens 1^{er} degré, des postes spécifiques 2nd degré peuvent être attribués. On peut citer les cas du collège Raoul Rebout de Montlouis sur Loire (37) et du collège Jean Moulin de Saint-Gaultier (18) qui accueillent des enfants semi-itinérants ou sédentarisés. Les organisations de la scolarité varient d'un établissement à l'autre (intégration, dispositif fermé).

L'action du CASNAV se fait en liaison avec les dispositifs départementaux et varie en fonction de leur importance et des demandes de chaque chargé de mission.

1. Les missions de formation

Le CASNAV a participé et mis en place des actions de formation en direction des enseignants stagiaires et titulaires :

Formation des PE2

1. Cher.
2. Loir-et-Cher.
3. Indre.
4. Indre-et-Loire.

Formation continue (1^{er} degré)

1. Loir-et-Cher (circonscription de Vendôme).
2. Stage directeurs (Cher et Loir-et-Cher).
3. Cher (majoritairement avec des enseignants de la circonscription de Vierzon).
4. Loiret (formation AEM).

Formation continue (2^d degré) dans le cadre du PAF

Scolarisation et accueil des enfants du voyage en collège (1 journée)

2. Le suivi d'établissements et de dispositifs locaux

Le CASNAV a assuré le suivi d'établissements du 1^{er} et 2^d degré en liaison avec les chargés de mission départementaux.

Loir-et-Cher

- Ecole Les Tuileries (Romorantin).

Cher

- Ecole Merlattes (Bourges).
- Ecoles Turpin, Parmentier, FAY A, FAY B, Charot (Vierzon).

Loiret

- Collège Montesquieu (Orléans la Source).
- Collège Jean Joudiou (Châteauneuf-sur-Loire).

Indre-et-Loire

- Collège Pierre de Ronsard (Bourgueil).

Les demandes des établissements sont très diverses en fonction du public accueilli (itinérants, semi-itinérants, sédentarisés,...). Pour certains enfants, il est à remarquer que la scolarisation régulière et en cycle 1 n'empêche cependant pas un retard scolaire important ou un apprentissage très partiel du « métier d'élève » (concentration, respect des règles,...).

Il convient donc de suivre ces établissements même si certains enfants ne sont plus « du voyage » mais les conditions de vie, la relation des familles à l'école, l'absence ou la non maîtrise de culture scolaire rendent l'entrée dans les apprentissages difficile.

Le CASNAV a collaboré avec les PRE (programme de réussite éducative) de Vierzon et de Bourges en participant aux actions suivantes :

1. positionnement des enfants du voyage ;
2. construction des projets personnalisés de suivi ;
3. aides et formation des intervenants ;
4. évaluations des actions.

3. La mise en place d'un groupe de travail académique sur les enfants du voyage

Le CASNAV a participé à la création d'un groupe de travail académique avec les chargés de mission départementaux ou leurs représentants suivants :

- Cher : M. BUTEL (IEN circonscription Vierzon).
- Eure-et-Loir : Mme BARDOU (principale adjointe).
- Indre : M. LEVEQUE (IEN Le Blanc).
- Indre-et-Loire : M. COURCEULLES (représentant de Mme DUDE, IEN adjointe).
- Loir-et-Cher : Mme VERDENNE (IEN circonscription de Romorantin).
- Loiret : Mme TOUPE (IEN circonscription Orléans Sud) et Mme CHASTEL, coordinatrice départementale

Une première réunion a eu lieu le 16 décembre 2009 avec les objectifs suivants :

1. Rédaction d'une circulaire académique rappelant les textes officiels sur l'accueil et la scolarisation des enfants du voyage (EV) dans tous les établissements 1er et 2nd degré, ainsi que les missions du CASNAV.
2. Définition et harmonisation des missions et des modalités d'interventions des enseignants spécifiques EV.
3. Construction des formations concernant les élèves à besoins particuliers (élèves précoces, ENA/EX ENA, EV,.....) dans lesquelles le CASNAV intervient en appui dans le cadre des PDF, PAF ou animations de circonscription...
4. Mise en œuvre et utilisation (par les enseignants et les familles) d'un livret de compétences/livret scolaire respectant les instructions officielles et permettant un suivi régulier.

À la suite de cette rencontre, un projet de circulaire académique a été rédigé par le CASNAV et transmis à monsieur le Recteur par M. TRAVERS, chargé de mission auprès du CASNAV.

La BDIAGV du Loiret rencontra les enseignants spécifiques EV de l'Indre-et-Loire pour harmoniser les missions, le suivi des élèves et les actions pédagogiques.

Les priorités du CASNAV, dans le cadre de ce groupe de travail académique, sont les suivantes :

1. aider à la rédaction des lettres de mission pour les enseignants spécifiques Enfants du Voyage dont les actions ne sont pas encore définies ;
2. poursuivre le suivi des établissements du 1^{er} degré et du 2nd degré ;

3. favoriser la scolarisation dans le 2nd degré (collège et poursuite d'études en lycées et lycées professionnels) :
- en accompagnant les chefs d'établissement ;
 - en proposant la mise en place de stage d'établissement par la DAFPEN (avec définition des objectifs de formation par le CASNAV, les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques) ;
 - en renforçant la liaison avec les IADSEN (désignation d'un référent pour le 2nd degré dans chaque département).

LES MISSIONS DE FORMATION

1. La formation initiale

Les formateurs du CASNAV sont intervenus dans :

- Les modules UE4- EC3 « la diversité des élèves et des contextes » des différentes antennes IUFM, à destination des PE2 et des PLC2, à raison de 3 à 6 heures, selon les antennes. Les interventions de 6 heures ont permis une présentation spécifique pour les enfants du voyage.
- La formation des directeurs :
Cher : 3 heures (ENA + EV).
Loir-et-Cher : 3 heures (ENA + EV).
Indre-et-Loire : 3 heures ENA + 3 heures EV.

PERSPECTIVES

Il est important de généraliser la sensibilisation des nouveaux directeurs d'école aux procédures d'accueil et de scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage dans tous les départements.

2. Les plans départementaux de formation - 1^{er} degré

À la demande des IEN, le CASNAV a assuré des formations sur les thématiques suivantes :

- L'accompagnement à l'entrée dans le métier (Loiret : 12 heures).
- Le français langue de scolarisation pour l'adaptation des pratiques pédagogiques en zone d'éducation prioritaire (Loiret : 6 heures).
- La formation pédagogique des enseignants de langue et culture d'origine (Loiret : 12 heures).
- L'accueil et la scolarisation d'élèves allophones à l'école maternelle (Indre-et-Loire : 2 fois 3 heures).
- Place des conseillers pédagogiques de circonscription (Loiret : 3 heures).
- Accueil et scolarisation des enfants du voyage (Cher : 6 heures).

- Accueil et scolarisation des enfants du voyage (Loir-et-Cher, circonscription de Vendôme : 6 heures).

3. Le plan académique de formation - 2nd degré

Cent dix journées stagiaires ont été consacrées aux problématiques liées à l'accueil et la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France et des enfants du voyage.

Les formateurs du CASNAV ont assuré des formations sur les thématiques suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| - Le conte | 6 heures |
| - Préparation à la certification FLS | 12 heures |
| - Enseigner à des ENA en LP | 6 heures |

Le CASNAV a fait intervenir Mme Odile Ledru-Menot, formatrice à l'INALCO, pour un stage de 2 jours sur le thème suivant : « communication, phonétique moderne et pédagogie interactive du français : de l'oral à l'écrit ».

Cette formation est reconduite dans le PAF 2010-2011 pour un approfondissement.

Le CASNAV a répondu à une sollicitation de la DAFPEN pour une co-intervention dans le stage « L'enseignant et la difficulté scolaire » (2 fois 3 heures).

PERSPECTIVES

Pour l'année 2010 – 2011, l'accent sera mis sur la formation des enseignants accueillant des ENA hors dispositif. Par ailleurs, une différenciation sera mise en œuvre en fonction des besoins des enseignants.

Thèmes proposés :

- Accueillir et scolariser des ENA au collège en classe ordinaire (niveaux 1 et 2).
- Accueillir et scolariser des ENA en lycée.
- De l'oral à l'écrit : approfondissement.
- Préparation à la certification complémentaire FLS.
- Habilitation à la passation et la correction du DELF scolaire.
- Le FLS à partir des ateliers d'écriture.
- Accueillir et scolariser des enfants du voyage.

LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

1. Auprès des enseignants des classes « ordinaires »

Lorsque des enseignants accueillent des ENA hors dispositifs, ils sollicitent le CASNAV qui leur assure les conseils, pistes de travail et outils nécessaires à l'accueil de ces élèves.

Dans le premier degré, le CASNAV s'appuie sur les circonscriptions pour que des « mallettes pédagogiques », contenant les outils nécessaires, soient mises à disposition des enseignants qui accueillent des ENA en classe ordinaire.

Il intervient en outre auprès des conseillers pédagogiques pour les aider à mieux accompagner ces enseignants.

En cas de besoin, quand plusieurs élèves sont accueillis, les formateurs du CASNAV rencontrent les équipes concernées sur le terrain pour un approfondissement de la problématique d'accueil et de scolarisation dans l'établissement :

- visite de l'établissement et présentation de l'équipe ;
- place et implication des parents dans les apprentissages de leur enfant ;
- place de la langue et de la culture d'origine ;
- mise en place de projets individualisés et fonctionnement possible de l'équipe ;
- mise en place d'emplois du temps adaptés ;
- présentation d'outils de différenciation pédagogique ;
- problématiques particulières : pratiques langagières en maternelle avec des élèves majoritairement turcophones...

2. Auprès des enseignants de classes d'initiation et de classes d'accueil

Le CASNAV assure la coordination pédagogique auprès des enseignants de classes d'initiation (CLIN) et de classes d'accueil (CLA), en lien avec les coordonnateurs départementaux.

Sujets abordés en CLIN

- Évaluations diagnostiques.
- Projet individualisé.
- Liaison CLIN - classe ordinaire.
- Liaison interdegré CLIN – CLA – collège.
- Place des conseillers pédagogiques dans l'accueil et la scolarisation des ENA.
- Mise en place de mallettes pédagogiques dans toutes les circonscriptions.

Sujets abordés en CLA

Enseignants de lettres

- La présentation et l'analyse de séances menées.
- Le travail demandé à la maison.
- La fiche de liaison CLA – classe ordinaire.
- La morphologie verbale.
- L'approche du texte littéraire.
- L'utilisation du tableau blanc interactif (TBI).
- Les pratiques de l'oral à l'aide d'*audacity*.
- La liaison interdegré CLIN – CLA – collège – lycée.

Enseignants de mathématiques

- La mutualisation des pratiques et les outils pédagogiques sur le thème de la résolution de problèmes
- Les référentiels de jeux de langage (1^{er} degré) pour l'acquisition de la langue des mathématiques

PERSPECTIVES

La dynamique créée par cet accompagnement sur le terrain doit être entretenue et développée. A ce titre, il apparaît important de poursuivre l'information des directeurs et chefs d'établissement concernant l'accueil et la scolarisation de ce public.

LA MISSION DE MISE EN RESEAU ET DE MUTUALISATION

Les documents pédagogiques élaborés et donnés lors des réunions de coordination et lors des sessions de formation sont transmis par courrier électronique ou mis en ligne sur le site du CASNAV : <http://casnav.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>

1. Ville École Intégration (VEI)

La journée de travail organisée le 7 mai 2010 par le département Ville École Intégration (VEI – CNDP) qui visait à faire le point sur la question des ressources FLS a été très positive

Le CASNAV d'Orléans –Tours est inscrit à un groupe de réflexion qui se mettra en place dès la rentrée prochaine. Groupe qui travaillera sur un outil en cours d'élaboration : Socle commun de compétences / Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (Voir Projets 2010-2011).

2. Échanges de pratiques et d'outils

Afin de répondre à la demande récurrente d'échanges entre les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, 35 journées stagiaires (animations) sont prévus l'an prochain : deux réunions d'une demi-journée le mercredi matin.

PERSPECTIVES

Un espace sécurisé sur le site permettrait une meilleure diffusion des documents.

LA FORMATION DE FORMATEURS

Les formateurs ont participé à divers stages :

- **INRP, Lyon, 5 jours :**
Que faire du socle commun et du cadre européen commun de référence ?
- **Rectorat Orléans-Tours, 2 jours :**

- Dispositif de remédiation et d'adaptation. La relation de conseil pédagogique*
- **INRP, Lyon**, 1 jour :
Plurilinguisme
 - **VEI, Paris**, 1 jour :
Mutualisation des ressources FLS
 - **Rectorat Orléans-Tours**, 2 jours :
Le socle commun

Le professeur en charge des évaluations initiales à Gien a pu bénéficier du stage BELC du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) de 5 jours sur la thématique du français langue seconde.

PERSPECTIVES

Stages CIEP

- habilitation Delf pour un formateur et stage BELC à prévoir pour les nouveaux formateurs

LES PROJETS SPÉCIFIQUES DE L'ANNÉE 2009-2010

1. Dispositif d'accompagnement en lycée

Sur le département du Loiret, le CASNAV a élaboré avec Mme Méry, coordinatrice départementale des classes d'accueil un projet de création d'une **seconde d'accompagnement au lycée Benjamin Franklin**.

Ce projet, déjà présenté en 2008-2009 avait été reporté à 2009-2010. Il a donc été développé. Le CASNAV a associé les enseignants ressources du lycée aux formations proposées. Une enseignante a obtenu la certification FLS.

Ce projet n'a toutefois pas été retenu pour la rentrée 2010. Le lycée Benjamin Franklin proposera cependant un module de soutien FLE/FLS dans le cadre de l'accompagnement individualisé, afin que ces élèves nouveaux arrivants, peu ou non francophones, ou les ex-ENA ayant encore une maîtrise insuffisante de la langue française, mais dont le niveau scolaire permet une orientation en LEGT, puissent profiter pleinement de leur scolarisation, dans une perspective de réussite.

2. Projet d'ouverture d'une CLA au collège A. France à Châteaudun

Le CASNAV a accompagné cet établissement dans l'élaboration d'un projet d'ouverture de classe d'accueil : explication du fonctionnement pédagogique et administratif d'une classe d'accueil à l'équipe de direction et aux personnels concernés, formation de deux enseignants à la « certification complémentaire FLS » et à l'évaluation initiale des élèves.

L'ouverture de ce dispositif aura lieu à la rentrée 2010.

3. Projet de tournage d'un film documentaire en classe d'accueil

Ce projet, proposé par deux documentaristes, a conduit à plusieurs réunions de travail avec le CASNAV, l'équipe de direction du collège André Chêne, à Fleury-les-Aubrais (45) et les enseignants de la CLA de ce collège.

Ce projet a toutefois dû être abandonné, les 2 scénaristes n'ayant pas réussi à obtenir les crédits de leur société de production.

4. Collège A. Malraux à Amboise

Aide à la mise en place d'un projet FLS.

LES PARTENARIATS

Les formateurs ont été sollicités dans différents projets en tant qu'experts de la problématique FLS.

1. AFEV (Association Fondation Etudiante pour la Ville)

Suite aux rencontres avec le CASNAV, cette association a proposé son aide à plusieurs écoles et établissements pour l'accompagnement éducatif (soutien scolaire, activités ludiques, sorties culturelles).

2. Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle (45)

Travail d'information des personnels impliqués dans un projet initié par la ville : mise en place de cours de français aux adultes en lien avec l'univers scolaire.

3. Université d'Orléans

Nos relations avec l'université se sont par ailleurs intensifiées. Les différents axes, scientifique, didactique et pédagogique, nous permettent de mettre en lien recherche et pratiques de terrain.

Projet de recherche « Langues en contact à Orléans »

Suite à la première phase (2008-2009), le questionnaire élaboré et renseigné par les élèves de CE1, CM2 des écoles avec CLIN et des élèves de 6^{ème} et 3^{ème} des collèges va être modifié. L'université souhaiterait étendre son enquête à toutes les écoles et collèges d'Orléans mais se heurte à la difficulté de l'utilisation des données personnelles...

Etudiants de Master Linguistique et Didactique (FLE)

Formation des étudiants de Master à la didactique du français langue de scolarisation et au plurilinguisme. Mise en lien des étudiants avec établissements des 1^{er} et 2nd degrés susceptibles de les accueillir pour leur stage de 50 heures en M1 et de 450 h en M2.

4. Université de Tours

Projet de recherche

Le CASNAV et les chercheurs collaborent sur les points suivants :

- le recensement des dispositifs d'accueil et de scolarisation des ENA dans l'académie sur l'année scolaire 2009-2010 ;
- la mise en place d'un suivi des trajectoires scolaires d'un échantillon représentatif d'ENA, dans des dispositifs de scolarisation des ENA présentant des caractéristiques contrastées en terme d'insertion dans le cursus dit « ordinaire » sur trois années ;
- le recueil et – éventuellement – l'analyse des entretiens avec des acteurs institutionnels des différents dispositifs.

Les résultats de la recherche seront communiqués au CASNAV qui pourra les montrer dans le cadre de ses formations ou dans le cas de demandes institutionnelles.

Accueil d'une stagiaire

Missions :

- recueil de données, analyse puis élaboration d'un outil de suivi de cohorte pérenne ;
- aide à la mise en place d'un projet concernant la scolarisation d'élèves dont la langue 1^{ère} n'est pas le français (observation de classes, analyse de besoins, travail autour d'une évaluation diagnostique ...).

Le recueil de données s'est révélé être compliqué.

Nous nous heurtons, comme pour l'enquête menée par l'université d'Orléans aux problèmes liés à la gestion de données nominatives (confidentialité, déclaration à la CNIL...).

5. Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

Dans le cadre de la prévention et la lutte contre l'illettrisme, un groupe de travail regroupant différents partenaires est mobilisé pour la mise en place dans les écoles et les établissements d'actions renforçant le lien école/famille tout en travaillant autour du livre et de la lecture.

PERSPECTIVES

Cibler une ou deux écoles par département pour mettre en place un projet autour de la lecture réunissant l'école et les familles.

LES PROJETS 2010 - 2011

1. VEI Paris

Un groupe de travail VEI/ CIEP/CASNAV Paris/autres CASNAV va se mettre en place dès la rentrée.

Le CASNAV de Paris propose en effet de mettre à disposition un référentiel qui pourra être expérimenté dans d'autres académies. Ce référentiel convoque aussi bien le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) que le socle commun et vise l'intégration en classe type.

Le travail mené va s'ouvrir à d'autres Casnav.

Un groupe de travail autour de cet outil sera mis en place à la rentrée (auquel Orléans participera)

2. Collège A. Malraux :

Demande en cours d'un stage d'établissement pour lequel les formateurs du CASNAV seront sollicités.

ANNEXES

Fiche de présentation des activités du CASNAV

Vous accueillez

- des enfants nouvellement arrivés en France
- des enfants du voyage

Vous recherchez

- des informations
- de la documentation
- des outils
- des conseils
- des personnes ressources

Vous vous intéressez à

- la didactique du Français Langue Seconde
- la pluralité culturelle et linguistique

Le CASNAV vous conseille pour :

- leur accueil
- leur intégration dans la classe à l'école, au collège, au lycée

Le CASNAV vous propose :

- des outils pour évaluer le niveau scolaire des élèves accueillis
- des méthodes et des outils pour l'apprentissage de la langue française
- l'accompagnement de vos projets pédagogiques
- des ressources et des stages de formation

Le CASNAV vous aide dans :

- la construction de projets personnalisés pour les élèves accueillis
- votre projet professionnel et vos pratiques d'enseignement

Le CASNAV, c'est aussi :

- un centre documentaire pédagogique et didactique spécialisé
- un site actualisé régulièrement
- une information à destination des personnels de direction
- la formation initiale et continue des enseignants
- la formation à destination des enseignants en langue et culture d'origine
- la formation à l'accompagnement à la scolarité pour les associations
- des formations sur site à la demande des chefs d'établissement
- des animations pédagogiques à la demande des inspecteurs du 1^{er} degré
- une mission de conseil et d'expertise pour l'accueil et la scolarisation des jeunes de 16 à 18 ans sans maîtrise suffisante de la langue française
- la participation à la mise en œuvre de projets des politiques ministérielles (DELFI scolaire, école ouverte aux parents...)

<http://www.ac-orleans-tours.fr/rectorat/personnels/formation/paf.asp?corps=enseignants&discipline=D073>

Identifiant module*	Libellé	Type
09A0183061 16904	Elèves nouveaux arrivants non francophones Habilitation des examinateurs/correcteurs aux épreuves du DELF en milieu scolaire	✓ Candidature individuelle
09A0183061 16905	Elèves nouveaux arrivants non francophones Accueillir et scolariser les élèves nouvellement arrivés en France au lycée professionnel	✓ Candidature individuelle
09A0183061 16906	Elèves nouveaux arrivants non francophones Le conte au service de l'apprentissage linguistique et culturel des élèves peu francophones	✓ Candidature individuelle
09A0183061 16907	Elèves nouveaux arrivants non francophones Accueil et scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France	✓ Candidature individuelle
09A0183061 16908	Elèves nouveaux arrivants non francophones Le jeu dans l'apprentissage de la langue	✓ Candidature individuelle
09A0183061 16909	Elèves nouveaux arrivants non francophones De l'oral à l'écrit : communication, phonétique et pratiques de classe	✓ Candidature individuelle
09A0183062 16910	Elèves enfants du voyage Accueil et scolarisation des enfants du voyage dans le 2nd degré	✗ Public désigné
09A0183391 16983	Elèves nouveaux arrivants : certification FLS Préparation à la certification complémentaire FLS	✗ Public désigné